

**« C+F »**  
 Société de placement à capital variable de droit belge,  
 Organisme de placement collectif qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE  
 société anonyme  
 à 2020 Anvers, Jan Van Rijswijcklaan 184  
 Numéro d'entreprise 0463.755 911- RPM Anvers

**Avis de fusion du compartiment C+F EUROPEAN LARGE CAPS**  
**par absorption du compartiment C+F EUROPEAN SMALL & MID CAPS**

Le Conseil d'administration de la sicav C+F SA constate que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2024 a approuvé la fusion du compartiment C+F EUROPEAN LARGE CAPS par absorption du compartiment C+F EUROPEAN SMALL & MID CAPS et que le compartiment s'appellera désormais C+F EUROPEAN LARGE CAPS.

L'auditeur indépendant MAZARS Réviseurs d'entreprises a approuvé dans son rapport du 5 février 2024 le rapport d'échange, à la suite de quoi la fusion prendra effet le 8 février 2024. Par conséquent, les actions seront échangées et le compartiment C+F EUROPEAN SMALL & MID CAPS cessera d'exister.

Le rapport d'échange des actions du compartiment à absorber avec celles du compartiment absorbant a été déterminé par l'Assemblée grâce à la formule suivante :

$$A = (B \times C) / D$$

A = le nombre d'actions de capitalisation/de distribution nouvelles à recevoir

B = le nombre d'actions de capitalisation/de distribution détenues dans le compartiment à absorber

C = la valeur nette d'inventaire\* par action de capitalisation/de distribution du compartiment à absorber

D = la valeur nette d'inventaire\* par action de capitalisation/de distribution du compartiment absorbant

\* : il s'agit de la dernière valeur nette d'inventaire calculée avant l'Assemblée Générale qui approuvera définitivement la fusion des compartiments concernés.

Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit maintenir sa fraction jusqu'à un dix-millième. Les actionnaires reçoivent au moins une part du compartiment absorbant.

Sur base de la valeur nette d'inventaire déterminée avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2024, toutes les actions seront échangées aux cours suivants :

C+F		European Small & Mid Caps			
		Classe 'C' capitalisation BE6251880363	Classe 'C' distribution BE6251882385	Classe 'P' Capitalisation BE6300514732	Classe 'P' Distribution BE6300515747
		207,80	178,19	109,85	107,98
European Large Caps	Classe "C" cap BE0946593671 dis BE0168477850	748,88	177,41		
	Classe "D" cap BE0948325536 dis BE0948324521	639,49	165,03		
	Classe "J" cap BE6278334097 dis BE6278335102	718,63	178,19		
	Classe "I" cap BE0947177698 dis BE0947176682	758,39	181,64		
	Classe "H" cap BE6295189839 dis BE6295190845	100,00	100,00		
	Classe "P" cap BE6300507660 dis BE6300508676			144,06	116,37

Les actions échangées seront de la même nature et du même type, et offriront les mêmes droits et avantages que celles détenues antérieurement par les actionnaires du compartiment à absorber, à savoir soit des actions de capitalisation, soit des actions de distribution de classe « C » ou « P ». Toutefois, si les actionnaires remplissent les conditions de la classe "D" (réservée aux investisseurs introduits par la Banque J. Van Breda & C°), "J" (réservée aux investisseurs

introduits par les compagnies d'assurance), "I" (réservée aux investisseurs institutionnels ou professionnels, tels que visés par l'article 5 §3 de la loi du 3 août 2012, agissant pour leur propre compte) ou "H" (réservée aux organismes de placement collectif gérés par Capfi Delen Asset Management sa ou gérés par une autre société liée à Capfi Delen Asset Management sa), ils peuvent être inclus dans cette classe. Ils devront adresser pour ce faire une demande écrite au Transfer Agent (Delen Private Bank). Les conditions d'intégration dans une classe spécifique sont précisées dans le prospectus.

Après le 30 janvier 2024, cette valorisation est soumise aux fluctuations de la valeur de marché. Cela se traduira dans la première détermination de la valeur nette d'inventaire après prise d'effet de la fusion le 8 février 2024. Aucuns frais de sortie ni taxe boursière ne sont dus sur le rapport d'échange.

Les actions dématérialisées et nominatives seront automatiquement échangées le 8 février 2024.

Le rapport du dépositaire concernant la proposition de fusion peut être obtenu auprès du Service financier de Delen Private Bank sa, Jan Van Rijswijcklaan 184 - 2020 Anvers (03/244.55.66 - [www.delen.be](http://www.delen.be) ).

La proposition de fusion du Conseil d'administration, le document d'information aux actionnaires, le rapport de contrôle du commissaire, le dernier rapport annuel, le nouveau prospectus et les nouvelles documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles auprès de la société de gestion Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184 - 2020 Anvers (03/260.98.30 – [www.cadelam.be](http://www.cadelam.be) ) ou auprès du service financier de Delen Private Bank SA, Jan Van Rijswijcklaan 184 – 2020 Anvers (03/244.55.66 – [www.delen.be](http://www.delen.be) ).

Le Conseil d'administration